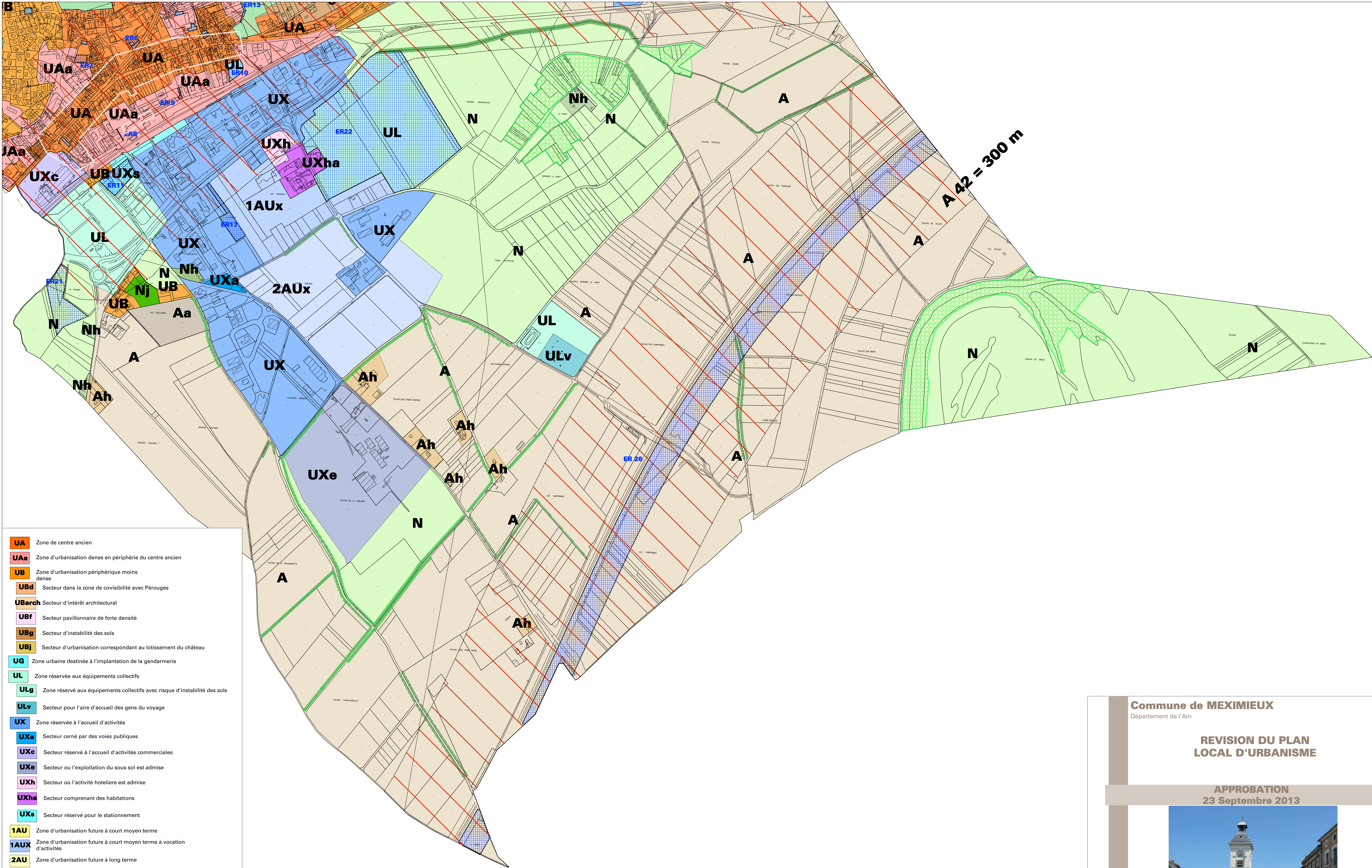




- UA** Zone de centre ancien
- UAa** Zone d'urbanisation dense en périphérie du centre ancien
- UB** Zone d'urbanisation périphérique moins dense
- UBd** Secteur dans la zone de visibilité avec Pérouges
- UBarch** Secteur d'intérêt architectural
- UBf** Secteur pavillonnaire de forte densité
- UBg** Secteur d'instabilité des sols
- UBi** Secteur d'urbanisation correspondant au lotissement du château
- UG** Zone urbaine destinée à l'implantation de la gendarmerie
- UL** Zone réservée aux équipements collectifs
- ULg** Zone réservée aux équipements collectifs avec risque d'instabilité des sols
- ULv** Secteur pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- UX** Zone réservée à l'accueil d'activités
- UXa** Secteur fermé par des voies publiques
- UXc** Secteur réservé à l'accueil d'activités commerciales
- UXe** Secteur ou l'exploitation du sous sol est admise
- UXh** Secteur où l'activité hôtelière est admise
- UXha** Secteur comprenant des habitations
- UXs** Secteur réservé pour le stationnement
- 1AU** Zone d'urbanisation future à court moyen terme
- 1AUX** Zone d'urbanisation future à court moyen terme à vocation d'activités
- 2AU** Zone d'urbanisation future à long terme
- 2AUL** Zone d'urbanisation future à long terme à vocation d'équipement collectifs
- 2AUG** Zone d'urbanisation future à long terme dans un secteur d'instabilité des sols
- 2AUx** Zone d'urbanisation future à long terme à vocation d'activités
- A** Zone réservée à l'exploitation agricole
- Aa** Zone réservée à l'exploitation agricole et non constructible
- Ah** Secteur de bâti isolé non lié à l'exploitation agricole
- N** Zone naturelle strictement protégée
- NL** Zone naturelle ou des équipements de plein air peuvent être autorisés
- Nh** Secteur de bâti isolé
- Njf** Secteur de jardin familiaux
- Nj** Secteur de jardin
- Périmètre de protection des commerces (art L123.1.5.7)
- Servitude patrimoine (art L123.1.5.7)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Haies repérées au titre de l'article L 123-1-5 7°
- Zone de recul de 25 m route de Chalamont

Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transport terrestre

Commune de MEXIMIEUX

Département de l'Ain

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
23 Septembre 2013

3b. Plan de détails - secteur Sud
Echelle :1/5000"

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, Le Maire

POS initial approuvé le

24 juin 1974

Dernière révision prescrite le

27 octobre 2008

Pour copie conforme, Le Maire

Révision arrêtée le

24 septembre 2012

Révision approuvée le

PAYSAGE

URBANISME

ARCHITECTURE

ARCHITECTURE INTÉRIEURE

P. GABOIN Paysagiste d.p.l.g. R. BENOIT Architecte d.p.l.g. D. GOUIN Architecte d'Intérieur

Membres de la S.C.M. Atelier du Triangle

Expert Entreprise Mieux Logée 135 rue Thibault Bourcier - 01000 MEXIMIEUX - Tél : 03 83 45 46 46 - Fax 03 83 26 70 23 - Email : atelier@atelierdutriangle.fr